

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de **QUÉBEC**
N° 200-06-000212-178

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

par défaut ex parte
 contesté enquête au mérite

COUR SUPÉRIEURE
 COUR DU QUÉBEC
Chambre civile

MAXIME COUILLARD

DEMANDE

VILLE DE QUÉBEC

DÉFENSE

ENREGISTREMENT

Division civile Salle n° 3.39

Le 20 janvier 2020

DÉBUT : 14 :00

PRÉSIDENT : **L'HONORABLE SIMON HÉBERT, j.c.s. (JH-5462)**

FIN : 14 :10

DEMANDE
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)

M^e Nicola Salomone
Dumas Gagné Théberge
Casier n° 140
Monsieur Maxime Couillard,
représentant du groupe

DÉFENSE
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)

M^e Sylvie Garneau
Giasson & associés
Casier n° 13

NATURE DE LA CAUSE Gestion

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE Manon Petitclerc (TP1815)

14 :00

Appel de la cause et identification des avocats.

Le Tribunal rappelle aux parties que cette séance identifie les prochaines étapes dans le contexte de la lettre transmise aux parties le 25 juillet 2019 jointe au procès-verbal.

Me Nicola Salomone, pour le demandeur, est accompagné du représentant du groupe, monsieur Maxime Couillard.

Le Tribunal s'adresse à Me Salomone quant à la question du désistement présumé.

14 :01

Me Salomone explique la situation concernant les démarches complétées pour qu'un nouvel avocat prenne sa relève et sa problématique (i.e. le délai pour inscrire).

14 :02

Échange entre le Tribunal et Me Salomone.

14 :03 :47

Le Tribunal s'adresse à M. Couillard. M. Maxime Couillard répond qu'il désire poursuivre son recours et qu'il connaît les enjeux liés à l'identification d'un nouvel avocat.

MAXIME COUILLARD
c.
VILLE DE QUÉBEC

Le 20 janvier 2020

L'honorable Simon Hébert, j.c.s.

- Il informe le Tribunal que Me Sophie Noël devrait être en mesure, d'ici vendredi, de dire si elle accepte ou non le mandat de représenter le groupe. Dans la négative, M. Couillard fait valoir qu'il entend continuer ses démarches.
- 14 :04 :57 Me Garneau réfère à l'article 177 *C.p.c.* et soulève qu'à ce jour, le demandeur n'a pas demandé à être relevé du défaut d'avoir inscrit la cause pour instruction et jugement.
- 14 :05 :40 Intervention par Me Salomone sur l'incidence de la faute de l'avocat dans l'évaluation de la situation actuelle.
- 14 :07 Échange général entre les avocats et le Tribunal concernant les enseignements de la Cour d'appel dans l'arrêt *Heaslip (2017 QCCA 1273)*.
- Le Tribunal souligne à M. Maxime Couillard qu'à ce jour, sous réserve d'un débat sur l'application de l'article 177 *C.p.c.* à cette affaire-ci, il est réputé s'être désisté de l'action collective, et le tribunal n'est toujours pas saisi d'une demande pour être relevé du défaut.
- Vu la situation actuelle, Me Salomone et M. Couillard désirent attendre la décision de Me Noël, décision qui devrait être prise vendredi.
- Le Tribunal invite les parties à communiquer avec lui directement par courriel au simon.hebert@judex.qc.ca pour assurer le suivi du dossier.
- 14 :10 Fin de l'audience.



Manon Petitclerc, g.-a.



L'HONORABLE SIMON HÉBERT
COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

Palais de justice, 300, boul. Jean-Lesage, Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone : 418 649-3444 Télécopieur : 418 646-6981

Québec, le 25 juillet 2019

Par courriel

Me Nicola Salomone
nicola@dumasgagne.com

Me Sylvie Garneau
sylvie.garneau@ville.quebec.qc.ca

OBJET : Échéancier non respecté
Maxime Couillard c. Ville de Québec
📁 **C.S. 200-06-000212-178**

Maîtres,

Lors de l'adoption du protocole de l'instance, deux échéances importantes ont été fixées, soit le dépôt de la défense (21 juin 2019) et celui de la demande d'inscription pour instruction et jugement (19 juillet 2019).

Ni l'une ni l'autre n'a été respectée. À ce sujet, je porte à votre attention l'article 177 C.p.c.

Cette situation n'est pas acceptable : l'image et l'intégrité du système judiciaire en sont affectées.

Malgré mes vacances estivales, je veux donc tenir une conférence de gestion dans les meilleurs délais afin de connaître vos intentions. Je serai disponible à l'une ou l'autre des journées comprises entre le 24 juillet et le 8 août 2019, bien évidemment!

Dans l'attente de vos réponses, recevez, Maîtres, mes meilleures salutations.

SIMON HÉBERT, j.c.s.

SH\cb